

SAS AFI AUDIT

26 28 rue Marius Aulan
92300 LEVALLOIS-PERRET
Exercice du 01/10/2020 au 30/09/2021

APE : 6920Z

Siret : 42102722800020

BUREAU LEVALLOIS-PERRET

**CERTIFIÉ
CONFORME**



 Sommaire

1. Etats de synthèse des comptes	1
Compte de résultat	2
Compte de résultat (suite)	3
Bilan synthétique	4
Bilan actif	6
Bilan passif	7
Annexe	8
<i>Règles et méthodes comptables</i>	9
<i>Faits caractéristiques</i>	12
<i>Notes sur le bilan</i>	13
<i>Notes sur le compte de résultat</i>	18

SAS AFI AUDIT

2021

Période du 01/10/2020 au 30/09/2021

Etats de synthèse des comptes

Compte de résultat

	France	Exportations	30/09/2021	30/09/2020
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	1 203 294	7 538	1 210 832	968 595
Chiffre d'affaires net	1 203 294	7 538	1 210 832	968 595
Production stockée			-10 597	-3 627
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			5 814	19 727
Autres produits			17	1
Total produits d'exploitation (I)			1 206 066	984 696
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			1 073 113	939 129
Impôts, taxes et versements assimilés			937	4 292
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			12 285	4 380
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			3	3 582
Total charges d'exploitation (II)			1 086 337	951 382
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			119 729	33 314
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				1 589
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)				1 589
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			148	
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			148	
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-148	1 589
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			119 581	35 203

Compte de résultat (suite)

	30/09/2021	30/09/2020
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	544	40
Sur opérations en capital		1 500
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	544	1 540
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		30
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)		30
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	544	1 510
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	33 635	10 515
Total des produits (I+III+V+VII)	1 206 610	988 125
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 120 121	961 927
BENEFICE OU PERTE	86 490	26 198
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		1 889
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	134	

SAS AFI AUDIT

26 28 rue Marius Aulan
92300 LEVALLOIS-PERRET
Exercice du 01/10/2020 au 30/09/2021

APE : 6920Z

Siret : 42102722800020

BUREAU LEVALLOIS-PERRET

**CERTIFIÉ
CONFORME**



Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/09/2021	Net 30/09/2020
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevts, licences, logiciels, droits & val.similaires				
Fonds commercial (1)	278 219		278 219	278 219
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	278 219		278 219	278 219
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)	19 178		19 178	29 774
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	194 035	26 988	167 047	169 936
Autres créances	45 425		45 425	134 693
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	52 303		52 303	116 463
Charges constatées d'avance (3)	2 681		2 681	3 606
TOTAL ACTIF CIRCULANT	313 622	26 988	286 634	454 472
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	591 841	26 988	564 853	732 691
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	30/09/2021	30/09/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital	80 000	80 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	8 000	8 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	153 421	153 423
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	86 490	26 198
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	327 911	267 621
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	95	
Emprunts et dettes financières diverses (3)	594	152 728
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	98 403	186 688
Dettes fiscales et sociales	65 169	39 216
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance	72 681	106 438
TOTAL DETTES	236 942	465 070
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	564 853	732 691

(1) Dont à plus d'un an (a)

(1) Dont à moins d'un an (a)

236 942

465 070

(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque

95

(3) Dont emprunts participatifs

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

AFI AUDIT
Société par actions simplifiée au capital de 80 000 euros
Siège social : 26/28 Rue Marius Aufan, 92300 LEVALLOIS PERRET
421 027 228 RCS NANTERRE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 24 MARS 2022

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2021

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2021 s'élevant à 86 489,71 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 86 489,71 euros

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur 153 421,40 euros

Pour former un bénéfice
distribuable de 239 911,11 euros

A titre de dividendes 86 500,00 euros
Soit 17,30 euros par action

Le solde 153 411,11 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui est ainsi créancier de ce montant.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour, dans la limite des délais légaux.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2021 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 103,80 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2021 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 86 396,20 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

CB

Exercice clos le 30 septembre 2018 : Néant

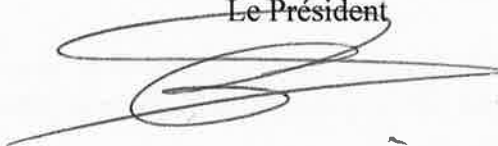
Exercice clos le 30 septembre 2019 : 29 973,22 euros, soit 5,9946 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 35,97 euros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 29 937,25 euros

Exercice clos le 30 septembre 2020 : 26 198,17 euros, soit 5,24 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 31,44 euros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 26 168,56 euros.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 24 mars 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Le Président

A stylized, handwritten signature in dark ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

SAS AFI AUDIT

26 28 rue Marius Aulan
92300 LEVALLOIS-PERRET
Exercice du 01/10/2020 au 30/09/2021

APE : 6920Z

Siret : 42102722800020

BUREAU LEVALLOIS-PERRET

**CERTIFIÉ
CONFORME**



SAS AFI AUDIT

2021

Période du 01/10/2020 au 30/09/2021

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS AFI AUDIT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2021, dont le total est de 564 853 Euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 86 190 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2020 au 30/09/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 22/12/2021 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2021 ont été établis conformément au règlement n°2020-09 du 4 décembre 2020 homologué par arrêté du 29 décembre 2020.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2016-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Changement de méthode d'évaluation des stocks à compter de l'exercice ouvert au 01/10/2017: évaluation en prix de vente

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

Règles et méthodes comptables

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Il s'agit du premier exercice d'intégration fiscale au groupe AFIGEC.

L'IS a été constaté en charge pour 33635€ à payer par la tête de groupe AFIGEC et

Les acomptes du premier exercice sont transférés à la mère pour 10516€

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	278 219			278 219
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	278 219			278 219
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	278 219			278 219

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	30/09/2021
Éléments achetés	278 219
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	278 219

Notes sur le bilan

Le règlement ANC n°2018-06 applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016, a précisé les modalités relatives à l'amortissement et à la dépréciation des fonds commerciaux.

AMORTISSEMENT DU FONDS COMMERCIAL

En application de ces dispositions, la société a considéré que le fonds commercial a une durée illimitée et n'est donc pas amorti.

DEPRECIATION DU FONDS COMMERCIAL

La valeur actuelle au 30/09/2021 a été appréciée sur la base de la valeur d'utilité du fonds commercial.

La valeur d'utilité a été évaluée sur la base de la méthode des cash-flows provisionnels.

Compte tenu de cette valeur, aucune dépréciation n'est à comptabiliser à la clôture de l'exercice.

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 242 141 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	194 035	194 035	
Autres	45 425	45 425	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	2 681	2 681	
Total	242 141	242 141	

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS PROD.NON ENC.FACT	9 971
Total	9 971

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 80 000,00 Euros décomposé en 5 000 titres d'une valeur nominale de 16,00 Euros.

Liste des propriétaires du capital

	% de détention	Nombre de part ou d'actions
I. PERSONNES MORALES		
SARL AFIGEC 92300 LEVALLOIS-PERRET	99,86	4 993,00
II. PERSONNES PHYSIQUES		
GIRALID YANNIS 78370 PLAISIR	0,02	1,00
REBISCOUL JEROME 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT	0,02	1,00
BURTIN FLORENT 14360 TROUVILLE	0,02	1,00
NGRÉL FRANCK 92300 LEVALLOIS-PERRET	0,02	1,00
ATTLAND Cinthia 92500 RUEIL-MALMAISON	0,02	1,00
CHAUVIN PIERRICK 75005 PARIS	0,02	1,00
VOISIN CEDRIC 78830 MORAINVILLIERS	0,02	1,00

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 236 942 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	95	95		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	450	450		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	98 403	98 403		
Dettes fiscales et sociales	65 169	65 169		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	144	144		
Produits constatés d'avance	72 681	77 681		
Total	236 942	236 942		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice

(**) Dont envers les associés

Charges à payer

	Montant
FOURN. FACT. NON PARVENUES	2 964
FNP INTERCOS GROUPE	44 228
INTERETS COURUS A PAYER	95
ETAT CHARGES A PAYER	5 480
ORGANIC CAP	1 350
ETAT CAP CVAE	450
Total	54 567

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTAT. D AVANCE	2 681		
Total	2 681		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTAT.D AVANCE	72 681		
Total	72 681		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	30/09/2021
PRESTATIONS DE SERVICES	1 210 832
TOTAL	1 210 832

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/10/2020, la société SAS AFI AUDIT est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SARL AFIGEC.

**AFIGEC Levallois**

26-28 rue Marquis Aulnay
92300 Levallois-Perret
Tél : +33(0)1 41 49 06 66

AFIGEC Lisieux

51 boulevard Sainte-Anne
14100 Lisieux
Tél : +33(0)2 31 31 17 93

AFIGEC Deauville

11 bis, avenue de la République
14800 Deauville
Tél : +33(0)2 31 81 52 04

AFIGEC Dives-sur-Mer

Pont de Cabourg
14160 Dives-sur-Mer
Tél : +33(0)2 31 24 70 11

AFIGEC Le Havre

37 rue Pierre Brossier
76600 Le Havre
Tél : +33(0)2 32 74 06 60

AFIGEC Honfleur

5 allée Fontaines St-Léonard
14600 Honfleur
Tél : +33(0)2 31 89 40 52

Expertise Comptable et Commissariat aux Comptes

Siège social - 26 / 28 rue Marquis Aulnay, 92300 LEVALLOIS-PERRET - Tél. 01 41 49 06 66 - Fax. 01 41 49 06 67
SARL au capital de 3 799 600€ - RCS Nanterre 324 021 542 - APE 6920 Z
www.afigec.com



CHRISTIAN VOISINE AUDIT

Commissariat aux Comptes

S.A.S AFI AUDIT

Société par actions simplifiée au capital de 80 000 euros

Siège social : 26, 28 rue Marius Auphan 92300 LEVALLOIS-PERRET

RCS : NANTERRE 421 027 228

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 septembre 2021

Mesdames, Messieurs les Associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale en date du 18 mars 2019, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **S.A.S AFI AUDIT** relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant.

Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

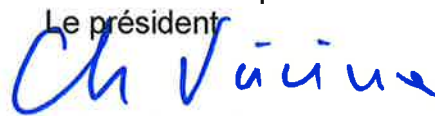
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Courbevoie, le 7 mars 2022,

Pour la SAS CABINET CHRISTIAN VOISINE AUDIT
Commissaire aux comptes

Le président



Christian VOISINE

Compte de résultat

	France	Exportations	30/09/2021	30/09/2020
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	1 203 294	7 538	1 210 832	968 595
Chiffre d'affaires net	1 203 294	7 538	1 210 832	968 595
Production stockée			-10 597	-3 627
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			5 814	19 727
Autres produits			17	1
Total produits d'exploitation (I)			1 206 066	984 696
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			1 073 113	939 129
Impôts, taxes et versements assimilés			937	4 292
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			12 285	4 380
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			3	3 582
Total charges d'exploitation (II)			1 086 337	951 382
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			119 729	33 314
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				1 889
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)				1 889
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			148	
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			148	
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-148	1 889
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			119 581	35 203

Compte de résultat (suite)

	30/09/2021	30/09/2020
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	544	40
Sur opérations en capital		1 500
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	544	1 540
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		30
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)		30
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	544	1 510
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	33 635	10 515
Total des produits (I+III+V+VII)	1 206 610	988 125
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 120 121	961 927
BENEFICE OU PERTE	86 490	26 198
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		1 889
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	134	

Bilan synthétique

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/09/2021	Net 30/09/2020
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial (1)	278 219		278 219	278 219
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières (2)				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	278 219		278 219	278 219
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
En-cours de production (biens et services)	19 178		19 178	29 774
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	194 035	26 988	167 047	169 936
Autres créances	45 425		45 425	134 693
Divers				
Disponibilités	52 303		52 303	116 463
Charges constatées d'avance (3)	2 681		2 681	3 606
TOTAL ACTIF CIRCULANT	313 622	26 988	286 634	454 472
TOTAL GENERAL	591 841	26 988	564 853	732 691

Bilan synthétique

	30/09/2021	30/09/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital	80 000	80 000
Réserve légale	8 000	8 000
Report à nouveau	153 421	153 423
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	86 490	26 198
TOTAL CAPITAUX PROPRES	327 911	267 621
AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	95	
Emprunts et dettes financières diverses (3)	594	152 728
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	98 403	166 688
Dettes fiscales et sociales	65 169	39 216
Produits constatés d'avance	72 681	106 438
TOTAL DETTES	236 942	465 070
TOTAL GENERAL	564 853	732 691

(1) Dont à moins d'un an (a)	236 942	465 070
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	95	
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

SAS AFI AUDIT

2021

Période du 01/10/2020 au 30/09/2021

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS AFI AUDIT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2021, dont le total est de 564 853 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 86 490 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2020 au 30/09/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 22/12/2021 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2021 ont été établis conformément au règlement n°2020-09 du 4 décembre 2020 homologué par arrêté du 29 décembre 2020.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Changement de méthode d'évaluation des stocks à compter de l'exercice ouvert au 01/10/2017: évaluation en prix de vente

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

Règles et méthodes comptables

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Il s'agit du premier exercice d'intégration fiscale au groupe AFIGEC.
L'IS a été constaté en charge pour 33635€ à payer par la tête de groupe AFIGEC et
Les acomptes du premier exercice sont transférés à la mère pour 10516€

Notes sur le bilan

Actif Immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	278 219			278 219
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	278 219			278 219
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	278 219			278 219

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	30/09/2021
Éléments achetés	278 219
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	278 219

Notes sur le bilan

Le règlement ANC n°2016-06 applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016, a précisé les modalités relatives à l'amortissement et à la dépréciation des fonds commerciaux.

AMORTISSEMENT DU FONDS COMMERCIAL

En application de ces dispositions, la société a considéré que le fonds commercial a une durée illimitée et n'est donc pas amorti.

DEPRECIATION DU FONDS COMMERCIAL

La valeur actuelle au 30/09/2021 a été appréciée sur la base de la valeur d'utilité du fonds commercial.

La valeur d'utilité a été évaluée sur la base de la méthode des cash-flows prévisionnels.

Compte tenu de cette valeur, aucune dépréciation n'est à comptabiliser à la clôture de l'exercice.

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 242 141 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	194 035	194 035	
Autres	45 425	45 425	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	2 681	2 681	
Total	242 141	242 141	

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS PROD.NON ENC.FACT	9 971
Total	9 971

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 80 000,00 Euros décomposé en 5 000 titres d'une valeur nominale de 16,00 Euros.

Liste des propriétaires du capital

	% de détention	Nombre de part ou d'actions
I. PERSONNES MORALES		
SARL AFIGEC 92300 LEVALLOIS-PERRET	99,86	4 993,00
II. PERSONNES PHYSIQUES		
GIRAUD YANNIS 78370 PLAISIR	0,02	1,00
REBISCOUL JEROME 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT	0,02	1,00
BURTIN FLORENT 14360 TROUVILLE	0,02	1,00
NEGREL FRANCK 92300 LEVALLOIS-PERRET	0,02	1,00
ATTLANE Cinthia 92500 RUEIL-MALMAISON	0,02	1,00
CHAUVIN PIERRICK 75005 PARIS	0,02	1,00
VOISIN CEDRIC 78630 MORAINVILLIERS	0,02	1,00

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 236 942 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	95	95		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	450	450		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	98 403	98 403		
Dettes fiscales et sociales	65 169	65 169		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	144	144		
Produits constatés d'avance	72 681	72 681		
Total	236 942	236 942		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice

(**) Dont envers les associés

Charges à payer

	Montant
FOURN. FACT.NON PARVENUES	2 964
FNP INTERCOS GROUPE	44 228
INTERETS COURUS A PAYER	95
ETAT CHARGES A PAYER	5 480
ORGANIC CAP	1 350
ETAT CAP CVAE	450
Total	54 567

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTAT. D AVANCE	2 681		
Total	2 681		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTAT.D AVANCE	72 681		
Total	72 681		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	30/09/2021
PRESTATIONS DE SERVICES	1 210 832
TOTAL	1 210 832

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/10/2020, la société SAS AFI AUDIT est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SARL AFIGEC.